

# Informations Générales

## Permanences mairie

Une permanence d'adjoint (Marie-Josée Traina ou Marie-Claire Cartonnet) a lieu tous les premiers mardis du mois de 9h à 12h.

Le Maire, Emmanuel Ginet, est présent à la mairie chaque vendredi de 14h à 16h ou sur rendez-vous, ainsi que Laurent Bordel le samedi matin sur rendez-vous.

## Brûlage à l'air libre des déchets verts

Le brûlage des déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires est interdit en vertu des dispositions du règlement sanitaire départemental.

Brûler des déchets dans son jardin peut être sanctionné d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie intercommunale située sur Lhuis – Chemin de Barlet.

## Règlementation du bruit dans la commune

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité...

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage (bruits de manière répétée et intempestive).**



## APPEL AUX HABITANTS POUR LA RECHERCHE DE DOCUMENTS DES ARCHIVES DE LHUIS

La commune de Lhuis a missionné le Centre de gestion de l'Ain pour le classement des archives communales.

De suite des travaux de classement, les archivistes en charge des travaux ont signalé la présence aux archives, jusqu'au premier tiers du XXème siècle, des **parchemins portant sur les droits et privilèges octroyés aux habitants de Lhuis par les comtes de Savoie**.

Ces documents, **précieux témoins du riche passé de la commune**, ont une valeur patrimoniale incalculable. Malheureusement, **aujourd'hui ils restent introuvables**.

Comme toutes les archives publiques, **les archives communales de Lhuis sont inaliénables et insaisissables**. Elles ne peuvent ni être vendues, ni cédées, empruntées ou échangées.

De ce fait, nous faisons **appel aux habitants de Lhuis** pour essayer de retrouver la piste des documents décrits ci-dessous ainsi que tout autre document pouvant appartenir à la collectivité. Pour toute information complémentaire à ce sujet veuillez vous adresser aux services administratifs de la Mairie.

**Pièce 1** : 1412, 12 mars, Belley. Charte du comte Amédée de Savoie portant confirmation de l'inféodation de la seigneurie de Lhuis, avec injonction aux habitants de Lompnas d'avoir à reconnaître le seigneur de Lhuis pour leur seigneur [original parchemin].

**Pièce 2** : 1495 Vidimus [transcription] d'une transaction de 1430 entre Antoine de Grôlée, seigneur de Grôlée, et Guy de Grôlée, seigneur de Saint-André-de-Briord, au sujet de droits de pâturage et autres [original parchemin].

**Pièce 3** : Transaction entre les habitants de Lhuis et le seigneur de Grôlée : les habitants renoncent au droit de chasse qu'ils prétendaient tenir de leurs anciens privilèges [original parchemin].

**Pièce 4** : Appel des habitants d'Ambléon d'une sentence du châtelain de Rossillon, au sujet d'un droit de champéage [pâturage] revendiqué contre Jacques de Grôlée, seigneur de Grôlée, devant le conseil du duc de Savoie [registre].

**Pièce 5** : 1514 Enquête pour délimiter l'étendue du mandement de Lhuis [registre].

**Pièce 6** : 1513 Enquête pour déterminer que Jacques de Grôlée est bien seigneur de Lhuis et de Lompnas et y possède la justice omnimode avec droit de dernier supplice. L'enquête s'étend à des délits commis dans le lieudit du Fay [registre]. [Présumé #FF1, fonds déposé].

**Pièce 7** : 1581 : Procédure de Berliet, président de la Chambre des comptes de Savoie ; entre Claude de Grôlée et la communauté d'Ambléon. Il est rappelé que la baronnie de Grôlée et Lhuis vient d'être érigée en comté avec toute justice en 1580 en faveur de Claude de Grôlée. Note finale : La plupart des autres pièces, procédures, enquêtes, tibériades, etc ; se réfèrent aux démêlés à propos de la montagne du Fay ou Fayet.

**Autres pièces recherchées** : État de section du cadastre napoléonien de 1841, registres des délibérations de la commune (1791-1952), registres d'arrêtés du maire (1791-1974).

L'an deux mil vingt, le 5 juin à vingt heures, se sont réunis dans la salle polyvalente de Lhuis, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 30 mai 2020.

**ETAIENT PRESENTS** : Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Guillaume DUCOLOMB, Emmanuel GINET, Florent JARRAFOUX, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Claire TRICHON, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Marie-Claire CARTONNET

## I - CONSTITUTION DES DIFFERENTES COMMISSIONS

### 1-1 Commissions communales obligatoires

- Commission communale des impôts directs
- Commission d'appel d'offres
- Commission de révision des listes électorales (3)

### 1-2 Commissions communales facultatives

- Finances communales – Budgets
- Vie scolaire et périscolaire – jeunesse et sports
- Fête – Cérémonie – Vie associative – Communication
- Vie sociale
- Urbanisme
- Sécurité – Bâtiments communaux
- Voirie et chemins communaux – réseaux eau et assainissement
- Commerces – artisanat – producteurs
- Terrains – Bois communaux
- Cimetière
- 

## II - DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS ORGANISMES

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants aux différents organismes.

- Conseil d'école
- EHPAD Plein Soleil
- Garants exploitation des bois vendus (coupes affouagères)
- Correspondant défense
- SIEA
- Association communes forestières
- Prévention routière
- Scot BUCOPA
- CNAS
- SR3A

## III – DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS/CONSEILLERS

Le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

L'arrêté du Maire sera pris prochainement.

## IV – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil vote à l'unanimité les indemnités de fonction du Maire : 40% de l'indice 1027, et des adjoints : 10% de l'indice 1027.

## V - FINANCES COMMUNALES/ ADMINISTRATION

### 5-1 Taux d'imposition

La base d'imposition de la taxe foncière et de la taxe d'habitation est inchangée par rapport à 2019.

### 5-2 Subventions aux associations

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la répartition des subventions à accorder aux associations locales :

Amicale des pompiers : 800 €

Chorale du Canton de Lhuis : 200 €

Foot Entente Bas Buguey Rhône : 800 €

Echo du Nant : 500 €

Sou des Ecoles : 800 €

Bibliothèque « lire à Lhuis » : 800 €

Ces subventions ont été attribuées aux associations qui ont répondu au dossier de demande en décembre 2019.

## VI - AFFAIRES SCOLAIRES

Après rencontre avec Françoise Robin (directrice « Enfance et Loisirs »), la garderie périscolaire accueille de nouveaux les enfants, depuis le 2 juin, de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30, avec 2 animateurs.

## VII - RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL

### 7-1 Tableau des emplois permanents

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Adopte le tableau des emplois permanents modifié au 1<sup>er</sup> septembre 2020, suite aux changements des horaires effectués sur les postes des agents annualisés.

### 7-2 Emplois saisonniers

4 jeunes de Lhuis ont sollicité un emploi pour l'été 2020. Du 6 juillet au 29 août, chacun travaillera 2 semaines (arrosage, désherbage, petits travaux de peinture et d'entretien)

## VIII - URBANISME

### 8-1 PLU

Le PLU a été déposé le 14 mars en préfecture, en attente d'approbation pour un retour le 25 août au plus tard.

## IX - VOIRIE/RESEAUX/TRAVAUX DIVERS

### 9-1 Projet traversée du bourg

Le nouveau conseil sera informé le 11 juin par le cabinet GSM et l'architecte du projet de la traversée du bourg. La décision finale sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

### 9-2 Modification de la périodicité des relevés des compteurs d'eau et de la facturation

Le conseil municipal est informé de la décision du Maire sortant, au vu de la crise sanitaire, de n'effectuer qu'un relevé de compteur et qu'une facturation pour l'eau cette année.

Les personnes en difficulté pourront demander un étalement de leur règlement en s'adressant à la trésorerie d'Ambérieu. Des permanences ont lieu à la mairie le 1<sup>er</sup> mardi du mois de de 9h à 12h. Elles pourront également y trouver des conseils.

## X - BATIMENTS COMMUNAUX- TERRAINS COMMUNAUX

### 10-1 Cimetière

L'allée principale ainsi que les accès aux portails et au point d'eau ont été goudronnés. La plateforme est terminée. Elle doit être aménagée afin que les poids lourds ne puissent plus y faire demi-tour.

### 10-2 Restaurant

Le restaurateur n'a pas reconduit le bail. Il n'y a donc plus de gérant actuellement. La commune souhaite Effectuer les travaux et remises aux normes nécessaires avant l'arrivée d'un nouveau restaurateur.

### 10-3 Gendarmerie

Les travaux d'électricité et le remplacement de la vanne de fermeture d'eau vont être effectués. La porte d'entrée principale est à remplacer avec une fermeture 3 points.

### 10-4 Local Sou des Ecoles

Le local actuel est en mauvais état. Le conseil prend note de la demande de la présidente de l'association en vue de l'attribution d'un nouveau local.

## XI - CCPA

### 11-12 Service ADS (autorisation du droit de sol)

Suite au changement de municipalité, un nouvel arrêté de délégation de signature du Maire au service ADS de la CCPA a été pris.

### 11-2 Collecte du tri sélectif (compétence CCPA)

A partir du 17 août 2020, les points d'apports volontaires pour les emballages et les journaux/magazines seront supprimés. La collecte sélective des journaux/magazines et emballages s'effectuera avec des sacs jaunes, au porte à porte ou en bacs jaunes pour les collectivités qui en feront la demande au 0800 35 30 25 ou par mail au ri1@sub.com.

**Les rouleaux de sacs jaunes seront distribués pendant les permanences en mairie, salle de droite (ancien OT), de 9h à 12h, les mardis 30 juin, 7 et 21 juillet et les samedis 18 juillet et 1<sup>er</sup> août.**

**Un calendrier des ramassages et un livret de tri seront joints.**

## XII - DIVERS

### 12-1 Standard téléphonique

Une consultation sera menée en vue de l'installation prochaine d'un standard téléphonique à l'accueil de la mairie.

### 12- 2 Archives communales

La 1<sup>ère</sup> phase du classement des archives communales est terminée. La 2<sup>ème</sup> phase est prévue pour l'année prochaine.

### 12- 3 Calamités agricoles

Suite à la sécheresse du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2018, les agriculteurs ont été indemnisés. La liste des exploitants concernés est consultable en mairie.

### 12- 4 Recensement de la population

Du 21 janvier 2021 au 20 février 2021, des agents recenseurs passeront déposer les dossiers de recensement. Les réponses au questionnaire pourront également se faire par internet.

### 12- 5 Micro-crèche

Suite à la crise sanitaire, le projet a pris du retard.

### 12- 6 Location de terrains communaux en Certelles sud

Un bail sera signé avec un demandeur pour l'autoriser à faire pâturer des moutons.

### 12- 7 Vogue du 15 août

Les forains y sont favorables. Le conseil municipal souhaite que cet évènement traditionnel puisse être reconduit, à condition qu'une association se charge de l'organisation, dans le respect des gestes barrière en vigueur.

---

Séance levée à minuit

Compte-rendu rédigé par la secrétaire de séance.

---